

Evry-Courcouronnes, le 09 mars 2022

**DIVISION DES PERSONNELS
 ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRÉ
 DIPER 2**

Réf. : 2022 / 12

Affaire suivie par : Zahra MOSTEFAI

☎ : 01.69.47.84.05

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Circonscriptions		Divisions et Services de la DSDEN
A	ARPAJON		DARH
A	ATHIS-MONS		SAB
A	BRETIGNY	I	DIPER
A	CORBEIL		DIPE
A	DRAVEIL	I	DOS
A	ÉTAMPES	I	SECRETARIAT GÉNÉRAL
A	ÉVRY	I	CABINET
A	ÉVRY 2		CAEEE
A	GRIGNY		CHARGÉS DE MISSION
A	LA FERTÉ-ALAIS		EMIP
A	LES ULIS		PÔLE MEDICO-SOCIAL
A	LISSES		
A	MASSY	A	Lycées Publics
A	MONTGERON	A	Collèges Publics
A	MORANGIS	A	Écoles Publiques
A	ORSAY		Lycées Privés
A	PALaiseau		Collèges Privés
A	RIS-ORANGIS		Écoles Privées
A	SAVIGNY	A	EREA
A	STE-GENEVIEVE		Représentants des personnels
A	VIRY		Représentants des parents d'élèves
A	ECOLE INCLUSIVE EST		Représentants des collectivités territoriales
A	ECOLE INCLUSIVE OUEST		
A	ESSONNE ECOLE INCLUSIVE		
A	MATERNELLE		

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames les inspectrices, Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs

- des écoles maternelles et élémentaires

- d'écoles d'application

- d'EREA-SEGPA

- d'établissements spécialisés

Les institutrices, instituteurs et professeurs des écoles

Objet : Appel à candidatures pour les Postes à profil – Rentrée scolaire 2022.

Certains postes en raison de la mission confiée, des compétences requises et/ou des conditions de fonctionnement sont attribués, hors barème et selon une procédure particulière.

La présente circulaire a pour objectif de vous présenter les postes à profil et les conditions de nomination sur ces postes.

Procédure

Les enseignants intéressés devront faire acte de candidature sous la forme d'une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae. Il conviendra de joindre également le dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière.

Ce dossier de candidature (lettre/CV/dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) devra être déposé sur la plateforme Colibris <https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/recrutement/rh-dsden91-recrutement-sur-poste-a-profil/> au plus tard le 31 mars 2022 (Cf annexe 1). **L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription d'origine devra émettre un avis - favorable/défavorable - sur la candidature avant transmission des documents à la DIPER2.**

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

- Circulaire p.2
 Annexe p.1
 Total p.3

Les candidatures seront classées en fonction de l'adéquation profil/poste. A l'issue, les enseignants retenus seront affectés à titre définitif sur les postes et libèreront, le cas échéant le poste qu'ils occupaient à titre définitif. Ce dernier sera ainsi vacant dès la phase principale du mouvement informatisé.

Concernant les enseignants qui occupent cette année un poste à profil à titre provisoire, l'inspectrice ou l'inspecteur dont ils relèvent pourra proposer leur titularisation sur leur poste sans nouvel appel à candidature **sous réserve** qu'ils le souhaitent et **qu'ils soient le cas échéant titulaire d'un prérequis qui serait obligatoire.**

Dans l'hypothèse où les candidats retenus participeraient également à la phase informatisée du mouvement départemental, la nomination sur le poste à profil deviendrait prioritaire et entraînerait l'annulation des vœux effectués dans SIAM.

Le directeur académique
des services de l'Education nationale,

Signé : Jérôme BOURNE-BRANCHU